

MAIRIE

02310 PAVANT

Tel. 0323700417

Fax 0323701086

Réunion du Conseil Municipal

(art. 24 du Code de l'Administration communale)

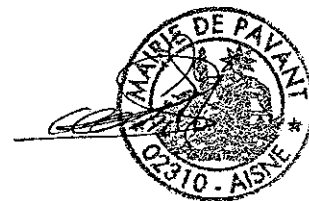
Le Conseil Municipal de la commune PAVANT se réunira, en séance ordinaire le 27/06/2008 à 19 heures 0.

OBJET DE LA REUNION

- Election de 3 délégués titulaires et de 3 délégués suppléants en vue des élections sénatoriales
- Mise en place de commissaires aux comptes pour les associations
- Nomination d'un correspondant "défense"
- Décisions modificatives au budget primitif
- Prix de vente de l'eau à la Communauté de Communes du Pays Fertois
- Délibération pour les indemnités diverses versées au personnel
- Participation de la commune pour les enfants fréquentant la CLIS de CHARLY
- Acceptation du devis pour l'alarme à installer au Clos Monsieur
- Remboursement des frais de transport vers la piscine par la commune de Romeny
- Scolarisation de 2 enfants de Nogent l'Artaud à Pavant
- Participation aux frais de fonctionnement pour les classes de soutien
- Annulation d'une délibération
- Proposition d'une liste de contribuables destinée à la Direction Générale des Impôts afin de constituer la commission communale des impôts directs
- Motion de soutien aux usagers SNCF du Sud de l'Aisne
- Questions diverses

Fait à PAVANT, le vendredi 20 juin 2008

Le Maire,





Département de l'Aisne
Arrondissement de Château-Thierry
Canton de Charly-sur-Marne
Commune de PAVANT

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation
Du 20.06.08

L'an deux mille huit le vingt sept juin à 19 heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de PAVANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Olivier CASSIDE, Maire

Affichage
Du 20.06.08

Conseillers en exercice : 15

Étaient présents : CASSIDE Olivier, HERICOURT Frédéric, BOURJAT Frédéric, CHOUAKRI Samyr, CHAUVIN Guy., NICOT Christophe, JOLY Patrick, FOURNIER Isabelle, LEMONNIER Franck, CESARION Jean-Marie, CROHIN Patrick, ANGOT Pascal, MARI-LLORIA Vincent, STAVROU Lucie

Présents : 14
Absents : 1

Absent : CHARLES François excusé et représenté par FOURNIER Isabelle

Votants : 15

Secrétaire de Séance : HERICOURT Frédéric

OBJET : MISE EN PLACE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR LES ASSOCIATIONS
n° 20-2008

Vu et approuvé le 07.07.08

Les personnes suivantes sont désignées à la majorité absolue pour être commissaires aux comptes des associations communales :

- M. CHOUAKRI Samyr, commissaire aux comptes pour le Club St Bald
- M. BOURJAT Frédéric commissaire aux comptes pour le Comité des Fêtes
- M. CESARION Jean-Marie commissaire aux comptes pour le Cercle des Anciens
- M. LEMONNIER Franck commissaire aux comptes pour l'AS PAVANT
- M. CESARION Jean-Marie commissaire aux comptes pour la bibliothèque Pierre Mathias
- Mme FOURNIER Isabelle commissaire aux comptes pour le Foyer Rural

Objet : Virement de crédit

Vu et approuvé le 07.07.08

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues fonctionnemen	250.00 E	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	250.00 E	
D 280441 : Subv équip organismes publics		250.00 E
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section		250.00 E
D 6811 : Dot.amort.immos incorp.& corp		250.00 E
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		250.00 E
D 2188 : Autres immo corporelles	1 760.00 E	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 760.00 E	



du 31 le 09.07.08

A la demande de la Préfecture, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un correspondant « défense ».
Monsieur Jean-Marie CESARION se proposant pour ce poste, sa candidature est acceptée à la majorité absolue.

OBJET : PRIX DE VENTE DE L'EAU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FERTOIS
n° 22-2008

du 31 le 09.07.08

Suite à l'extension de notre réseau d'eau vers CITRY (hameaux de Champétret et du Grand Champétret), commune dépendant de la Communauté de Communes du Pays Fertois, une convention est proposée à la commune de Pavant pour 12 ans afin d'en fixer les modalités d'utilisation et les tarifs.

Il est convenu qu'un avenant pourra être proposé à cette convention afin de matérialiser la notion de renouvellement.

Le conseil municipal mandate le maire à la majorité absolue (1 abstention) pour signer ladite convention.

Les tarifs suivants seront appliqués :

- De 0 à 100 m3 0.56 €
 - Plus de 100 m3 0.53 €
 - Location compteurs 68 €
-

OBJET : INDEMNITES VERSEES AU PERSONNEL COMMUNAL
n° 23-2008

du 31 le 09.07.08

Le Conseil Municipal entérine à la majorité absolue le versement d'indemnités au personnel communal, soit :

- Indemnité de mission des préfectures (IEMP)
- Indemnité d'administration et de technicité (IAT)

Ces indemnités sont d'ores-et-déjà prévues au budget primitif 2008.





OBJET : PARTICIPATION COMMUNALE POUR LES ENFANTS FREQUENTANT LA CLIS ET LA CLASSE DE SOUTIEN
n° 24-2008

Vu SP le 29.07.08

Le conseil municipal donne son accord pour participer :

- Aux frais de fonctionnement de la classe de perfectionnement (CLIS) de Charly s/M. pour deux enfants de Pavant, soit 450 € par enfant pour 2007/2008
- Aux frais de fonctionnement de la classe de soutien de Charly s/M. pour six enfants de Pavant, soit 7.36 € par enfant pour 2007/2008.

La dépense est votée.

OBJET : Remboursement des frais de piscine par la Commune de ROMENY-SUR-MARNE
N° 25-2008

Vu SP le 09.07.08

Le Conseil Municipal demande à la Commune de Romeny le remboursement de la moitié des frais qui découlent du transport des élèves des deux communes vers la piscine de Château-Thierry.

Les frais s'établissent ainsi pour l'année 2007-2008 :

OBJET : ANNULATION D'UNE DELIBERATION
n° 26-2008

Vu SP le 09.07.08

La délibération 18-2008 du 14 avril 2008 relative à l'affectation des résultats du service de l'Assainissement a été prise par erreur, car il n'était pas nécessaire d'affecter une somme à l'équipement en 2008.

De ce fait, le conseil municipal décide d'annuler cette délibération.



Vu SF de 11/07-08

Les conseillers municipaux expriment à l'unanimité des présents leur soutien aux usagers SNCF du Sud de l'Aisne qui vont se voir pénalisés suite aux nouvelles règles qui vont être appliquées par la SNCF (motion en annexe).

MOTION DE SOUTIEN AUX USAGERS SNCF DU SUD DE L' AISNE

Les élus de la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne se sont toujours attachés à servir au mieux les intérêts de son territoire et de ses habitants.

C'est ainsi que la Communauté de Communes s'est peu à peu dotée de compétences destinées à améliorer la qualité de vie des habitants de son territoire : actions en faveur de l'emploi, développement des services, préservation des ressources naturelles ...

Aujourd'hui, soucieuse de poursuivre cet objectif, la C4 a choisi de soutenir ses habitants qui empruntent quotidiennement le train au départ des gares de Chézy et de Nogent l'Artaud pour aller travailler en Ile de France. En effet, la qualité de la desserte d'un territoire par du transport multimodal est une condition essentielle pour envisager toutes perspectives de développement local.

La mise en place du TER Vallée de la Marne et d'une grille horaire entièrement nouvelle il y a près d'un an a permis d'augmenter la fréquence des trains au départ du Sud de l'Aisne, et légèrement fait progresser la régularité du service, par comparaison à la dégradation alarmante du 1^{er} semestre 2007.

Sur cette ligne, la SNCF a mis en place différents abonnements commerciaux, complétés depuis 2003 par les abonnements « Picardie pass » créés et abondés par le Conseil Régional de Picardie.

Depuis plus de 20 ans, elle permet également que ses clients utilisent un abonnement commercial sur une partie du parcours en complément d'une carte Orange 6 zones. Environ 150 personnes de Château-Thierry et sa région proche ont choisi cette solution. La plupart sont des salariés travaillant de plus en plus loin du centre de Paris qui ont besoin de la carte Orange pour leurs trajets en Ile de France.

L'annonce sans aucune concertation de la fin de ce système au 1^{er} juillet 2008 va engendrer un coût supplémentaire inacceptable à la charge de ces salariés – entre 53 € et 64 € par mois selon les formules d'abonnement – à un moment où la situation économique est précaire, où le pouvoir d'achat régresse et où le coût des carburants connaît une hausse sans précédent.

Cette décision s'inscrit, en outre, dans un contexte difficile de mise en œuvre de travaux importants sur les infrastructures ferroviaires menés par RFF en juillet, août et septembre prochains. Si ces travaux sont indispensables et attendus, ils ne vont malgré tout pas manquer d'engendrer des contraintes nouvelles importantes des conditions de transport (allongement du temps de trajet).



C'est pourquoi, les élus du Conseil de la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne, réunis en assemblée le 26 juin 2008, expriment leur soutien aux usagers concernés par cette mesure soudaine et demandent à la SNCF de surseoir à l'application de ces nouvelles règles tarifaires dans l'attente de la mise en place, dès la rentrée, d'une véritable concertation avec les usagers sur ce sujet.

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES DU SIVU
n° 28-2008

Vu SP de 28.07.08

Le conseil municipal désigne les conseillers suivants pour le représenter au sein du SIVU du Labyrinthe Fabuleux :

- Titulaires : Olivier CASSIDE et Guy CHAUVIN
- Suppléants : Frédéric BOURJAT et JOLY Patrick

OBJET : FDS VOIRIE – PROGRAMME 2008
n° 29-2008

Vu SP de 11.07.08

Après avoir pris connaissance des décisions prises par le Conseil Général relatives à la répartition des subventions en provenance du Fonds Départemental de Solidarité, le conseil municipal :

- ♦ - sollicite une subvention au titre du Fonds Départemental de solidarité de l'année 2008 pour les travaux suivants :

N° opération	Type de travaux	Appellation et n° de la voie	longueur	Montant TTC	Montant HT	Montant Subvention	Charge communale
08-5009	Voirie	VC3 rue de l'Eglise	469.00	12 200 €	10 200.67 €	4 182.27 €	8 017.73 €

- ♦ s'engage à affecter à ces travaux 8017.73 € sur le budget communal
- ♦ à réaliser les travaux dans un délai de deux ans à partir de la date de notification.

Objet : Virement de crédit

Vu SP de 28.07.08

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60623 : Alimentation		15.00 E
D 6225 : Indemn. comptable, régisseur		5.00 E
D 6232 : Fêtes et cérémonies		40.00 E
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		60.00 E
D 6713 : Secours et dots	60.00 E	
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	60.00 E	

Certifié exécutoire par Olivier CASSIDE, , compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le et de la publication le .



Objet : Virement de crédit

Vu en séance le 28.07.08

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615 : Entretien et réparation		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	3 885.00 E	
D 6811 : Dotations aux amortissements su	3 885.00 E	
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		3 885.00 E
		3 885.00 E

Certifié exécutoire par Olivier CASSIDE, , compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 26/07/2008 et de la publication le .

Objet : Virement de crédit

(RECTIFICATIF)

Vu en séance le 28.07.08

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues fonctionnemen		
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	250.00 E	
D 280441 : Subv équip organismes publics	250.00 E	
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section		250.00 E
D 6811 : Dot.amort.immos incorp.& corp		250.00 E
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		250.00 E

Certifié exécutoire par Olivier CASSIDE, Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le et de la publication le .

QUESTIONS DIVERSES

- Election de 3 délégués titulaires et de 3 délégués suppléants en vue des élections sénatoriales

La secrétaire de séance désignée par le Conseil Municipal pour cette élection est Mme FOURNIER Isabelle. Le dépouillement se fera par Mr Olivier CASSIDE, maire de la commune, assisté des membres les plus anciens du conseil (Mr JOLY Patrick et Mr CHAUVIN Guy) et des membres les plus jeunes (Mr BOURJAT Frédéric et Mr MARI-LLORIA Vincent)

3 candidats se présentent pour les 3 postes de délégués titulaires en vue des élections sénatoriales : Mr LEMONNIER Franck, Mr CROHIN Patrick et Mme STAVROU Lucie

Le vote se déroule à bulletin secret et Mr LEMONNIER, Mr CROHIN et Mme STAVROU sont élus à la majorité absolue (13 voix et un bulletin nul)

3 candidats se présentent pour les 3 postes de délégués suppléants en vue des élections sénatoriales : Mr CHOUAKRI Samyr, Mr ANGOT Pascal et Mr JOLY Patrick.

Le vote se déroule à bulletin secret et Mr CHOUAKRI Samyr, Mr ANGOT Pascal et Mr JOLY Patrick sont élus à la majorité absolue (14 voix)

MAIRIE

Mr CASSIDE informe les délégués et suppléants que la Communauté de Communes du Canton de Charly s/ Marne propose un acheminement par un bus le 21 septembre pour Laon, lieu de l'élection



- Acceptation du devis pour l'alarme à installer au Clos Monsieur

Mr BOURJAT, après avoir évoqué un premier devis demandé par l'ancienne municipalité pour un montant de 3756 euros, nous présente un second devis, demandé par le nouveau conseil. Celui-ci permet de dissocier la salle qui est louée à diverses occasions, des bâtiments communaux proprement dit (ateliers, ...). Un système de badge permettrait de solutionner ce problème, pour un montant de 2673,06 euros.

Après avoir discuté sur l'aspect technique de cette alarme (notamment les essais à faire au moins un fois par mois, car non prévus dans le devis, le fait que certaines associations du village ont un local dans ledit bâtiment, baisse du montant de l'assurance, ...), le Conseil Municipal accepte le second devis.

- Scolarisation de 2 enfants de Nogent l'Artaud à Pavant

Mr CASSIDE nous fait part de la demande d'une famille de Nogent l'Artaud en vue de la scolarisation de 2 enfants à Pavant. Il signale aussi que le conseil municipal de Nogent l'Artaud ne s'y opposerait pas, mais refusera d'y participer financièrement (50 euros par an par enfant pour les fournitures).

Après avoir évoqué divers aspects de ce problème (raisons de leur venue, possibilités de demander une participation financières aux parents, effectifs actuels et à venir de l'école ...), le Conseil Municipal refuse la scolarisation à Pavant desdits enfants (1 pour, 4 abstentions, 10 refus).

Il sera demandé à la commission scolaire de définir les conditions d'acceptation d'enfants venant d'autres communes.

- Proposition d'une liste de contribuables destinée à la direction générale des impôts afin de constituer la commission communale des impôts directs

Mr CASSIDE nous fait lecture d'une liste de contribuables destinée à cette direction. Le Conseil Municipal accepte celle-ci.

Mr LEMONNIER demande si la rue Grouzy peut faire l'objet à certains endroits de travaux de réfection. Mr CASSIDE verra avec les entrepreneurs pour ajouter de l'enduit sur les parties de la rue Grouzy jouxtant la rue de l'église.

- Mr CASSIDE nous fait part d'une demande de permis de construire pour un garage rue Jean Jaurès (garage ATTIA) et de désaccord de certains habitants pour cette implantation (problème de nuisances sonores, ...). Mr BOURJAT signale qu'il s'agit d'un garage exerçant juste la mécanique avec local commercial.
- Mr CASSIDE fait un point sur l'aspect juridique concernant l'implantation éventuelle d'une caméra de surveillance place de la mairie (les images sont utilisables par les autorités - vu avec préfecture et gendarmerie). Il est à noter que ladite place est plus calme depuis quelques temps et qu'un projet d'aménagement pourrait palier à ce problème de nuisances et dérapages.



- Mr CASSIDE a vu avec la gendarmerie pour les problèmes de stationnement route de Bassevelle et va voir avec eux les problèmes de stationnement liés à la circulation alternée rue Jean Jaurès
- Mr HAUTECOEUR rappelle que la Communauté de Communes du Canton de Charly s/ Marne n'ouvrira pas ses centres de loisirs en août. Il s'interroge sur les communications faites aux éventuels parents intéressés qu'en juin pour ouverture cet été.
- Il est signalé qu'une « canalisation » a été créée par un habitant d'une nouvelle habitation rue Grouzy pour des problèmes de ruissellement
- Mr ANGOT demande si il est possible de rendre plus visible le virage avant la rue de l'église
- Mr LEMONNIER signale qu'un habitant de Pisseloup a des problèmes avec des branches qui tombent sur son terrain. Il est évoqué en général les problèmes de ce type de nettoyage et l'utilisation de la brigade verte de l'UCCSA
- Mr LEMONNIER signale qu'un talus ne serait jamais tondu à Pisseloup. Mr CASSIDE reverra avec les employés communaux
- Mr CASSIDE signale qu'il verra prochainement Mr Mathias et évoquera avec lui l'implantation d'une clôture sur une sente communale. Il est rappelé à cette occasion que la nouvelle municipalité souhaite garder en l'état ces sentes
- Mme BIDAULT signale que le ru près de chez elle n'est jamais nettoyé, rue des Prés, de même que le champ appartenant à la commune. Cela va être éclairci avec les employés communaux.
- Mme DUPONT signale qu'une sente rue de la Fontaine St Hubert desservant ses terrains n'est toujours pas nettoyée.

La séance est close vers 23h.

